
En ce **mercredi 13 novembre 2024**, le Comité de Pilotage (COPIL) Natura 2000 des zones N°FR7212014 (ZPS) et N°FR7200684 (ZSC) s'est réuni sur la commune de Braud-et-Saint-Louis.

2024 marque le début d'une nouvelle période triennale d'animation des zones Natura 2000, cette animation est confiée à la Communauté de Communes de l'Estuaire depuis 2011.



Participants présents durant les échanges : 36 participants

*Philippe LABRIEUX (Vice-président à la Cdc de l'Estuaire, maire de Val-de-Livenne),
Raymond RODRIGUEZ (Vice-président à la CdC de Blaye),
Louis CAVALEIRO (Vice-président à la Cdc de l'Estuaire, maire d'Etauliers),
Jean-Jacques LAINES (Vice-président à la Cdc de l'Estuaire, maire de Pleine-Selve),
Marie-France DJERAD (Vice-présidente à la Cdc de l'Estuaire, adj à la mairie d'Anglade),
Philippe DUBAU (maire de Générac),
Christian PENAZZI (3^{ème} adj à la mairie de Générac),
Jacques PERENNES (maire de Soumeras),
Georges LEBRETON (1^{er} adj à la mairie de Montlieu-la-Garde),
Jean-Michel RIGAL (maire de Braud-et-Saint-Louis),
Dominique COINAUD (élu à la mairie de Braud-et-Saint-Louis),
Dominique PEYNAUD (élu à la mairie de Saugon),
Joël CARRE (maire de Coux),
Jean-Marc SERAFFON (7^{ème} adj à la mairie de Blaye),
Bernard BROQUAIRE (adj à la mairie d'Etauliers),
Michel VERRAT (élu à la mairie d'Etauliers),
Christophe ALLOY (Association Départementale des Piégeurs Agréés),
Emmanuelle GOYAU (Fédération Départementale de Pêche de la Gironde),
Dominique DUPHIL (Fédération Départementale de Pêche de la Gironde),
Jacky JONCHERE (Fédération Départementale de Chasse de la Gironde),
Jean-Emmanuel EYMARD (Chambre d'agriculture),
Aurore CLAUDE (Sous-Préfecture de Blaye),
Melvin BAILLET (Sous-Préfecture de Blaye),
Anne-Marie GONGALVES (Centrale Nucléaire du Blayais),
Sébastien ROUAUD (Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde),
Hanneke GUIRAT-GILLIS (Syndicat de la Saye du Galostre et du Lary),
Célia GASPERINI (Direction de l'Environnement Région Nouvelle-Aquitaine),
Sylvain DROMZEE (Office Français de la Biodiversité),
Delphine ESPALIEU (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde),*

*Pascal TARTARY (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine), Zachary COMBILLET (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine),
Iman BOUDEHRI (Cdc Latitude Nord Gironde),
Barbara LALEVE (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde),
Maria ARANGO (Syndicat du Moron),
Guéric GABRIEL (Cdc de l'Estuaire),
Clément PIGNON (Cdc de l'Estuaire).*

Participants excusés :

*Lydia HERAUD (Présidente du COPIL Natura2000, Conseillère régionale déléguée à la viticulture et aux spiritueux, Présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire),
Alain RENARD (Maire de Saint-Savin),
Pierre CARRITAN (Mairie de Saint-Ciers-sur-Gironde),
Éric OUVRARD (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt),
Luc ALBERT (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
Magali CRESTE (Département de la Gironde),
Leila RENON (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique),
Ghislaine GRAILLOT (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime),
Sabrina LADOIRE (Sous-Préfecture de Jonzac),
Céline MAQUET (Sous-Préfecture de Blaye),
Julien GARDAIX (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde),
Marie ROUET (Fédération Départementale de Pêche de la Charente-Maritime),
Elodie BOUCHON (Département de la Gironde),
Emmanuel ROBIN (Fédération de Chasse de la Gironde),
Florian SARRAZIN (Terres d'Oiseaux, Cdc de l'Estuaire).*

Monsieur Philippe LABRIEUX, vice-présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire en charge de l'eau et de l'environnement, a introduit les échanges.

Puis la parole a été donnée au chargé de mission Natura 2000, Clément PIGNON, afin d'animer la suite de la présentation en abordant les différents points de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Bref rappel sur le fonctionnement de l'outil Natura2000,
Aucune remarque des membres du COPIL*
- *Bilan de l'animation sur l'année 2024 et validation,
Aucune remarque des membres du COPIL, validation approuvée à l'unanimité*
- *Prévisionnel de l'animation 2025-26 et validation,
Remarques ci-dessous, validation approuvée à l'unanimité*

COMPTE RENDU DES ECHANGES :

M. COINAUD : « *Je tiens à souligner la progression rapide du Baccharis. Il serait temps d'engager une réflexion commune sur sa gestion à l'échelle du marais. Ce n'est pas en réalisant des opérations ponctuelles qu'on arrivera à éradiquer cette espèce exotique*

envahissante. Dans certains secteurs de France, des actions de lutte à grande échelle et coordonnées sont organisées. »

M. JONCHERE : « Une réglementation imposant aux propriétaires du marais de gérer cette espèce sur leur parcelle devrait être mise en place. Il sera ensuite possible de les contraindre à agir. On ne peut pas laisser le marais se dégrader. »

M. PIGNON : « Le *Baccharis* est une espèce exotique envahissante dont les graines se disséminent par le vent. Il est estimé que la durée de vie des graines dans le sol est comprise entre 5 et 15 ans. L'espèce a été introduite par l'Homme, notamment autour des tonnes de chasse ou dans les jardins. Aujourd'hui, on la retrouve très largement dans le marais en sous-étage arboré. Pour rappel, le site Natura 2000 s'étend sur plus de 6 000 ha de marais ; l'éradication de cette espèce semble utopique. Le service Eau et Environnement communique déjà sur les espèces exotiques envahissantes. Lors des opérations de gestion, ces espèces sont traitées en fonction de l'étendue de la station et des moyens financiers mobilisables. »

Mme ESPALIEU : « Une liste officielle et une réglementation existent déjà concernant les espèces exotiques envahissantes. Il est entre autres interdit d'en faire la commercialisation et de les détenir. La doctrine que nous communiquons, services de l'État, auprès des gestionnaires est celle d'éviter l'introduction de nouvelles espèces et de traiter les stations tant que leur taille reste réduite. »

M. DROMZEE : « En tant que gestionnaire, la problématique des espèces exotiques envahissantes fait partie de notre quotidien. De nombreuses espèces animales ou végétales sont concernées. L'apparition d'une espèce sur un territoire peut être gérable quand la station ou le foyer est restreint, mais quand la station est trop étendue, cela devient quasi impossible. Il faut aussi noter qu'avec le temps, certaines espèces trouvent leur place dans l'écosystème local. À titre d'exemple, si l'on ne peut pas éradiquer le *Baccharis*, on peut tout de même constater que ce dernier contribue à stabiliser les berges des canaux. Si l'espèce exotique envahissante ne vient pas à l'encontre de la conservation d'une espèce ou d'un habitat patrimonial, son éradication systématique peut être discutée. »

ELEMENTS PROPOSES A LA VALIDATION :

Aucune remarque des membres du COPIL

- **Le bilan annuel 2024**
- **Le prévisionnel 2025-26**

Sans opposition dans un délai de 1 mois après la communication du compte rendu, celui-ci ainsi que les points abordés seront alors considérés comme validés par l'ensemble des membres du COPIL.

La présentation et le compte rendu du COPIL sont disponibles sur le site internet de la CCE, rubrique => "Vivre ensemble" => "les sites Natura 2000" : <https://www.cc-estuaire.fr/>